

**Pouvons-nous faire confiance aux propos rassurants de notre ministre ?  
(en noir les remarques CNGA CFE-CGC)**

À la veille de la journée de manifestations et de grève du jeudi 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites, 69 % des Français déclarent soutenir le mouvement à venir. Ce pourcentage est même supérieur chez les professeurs. Cela n'a pas échappé à notre ministre qui a écrit à chacun d'entre nous pour nous rassurer.

JEAN-MICHEL BLANQUER <[information-ministre@education.gouv.fr](mailto:information-ministre@education.gouv.fr)> 3 déc. à 15:06

Mesdames et messieurs les Professeurs,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite qui couvrira tous les Français selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits

Présenter comme cela, cela semble être clair et parfaitement égalitaire.

Alors que nous arrivons à la fin d'une période de concertation engagée début 2018, le Premier ministre a précisé il y a quelques jours certains aspects importants de la réforme :

- le nouveau système de retraite sera **un système de répartition**, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ; ce système bien français ne peut que nous satisfaire.
- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi **la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser** ; ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités ; certes, la valeur du point ne peut baisser mais augmentera-t-elle en fonction de l'inflation et de l'augmentation du PIB ? Sinon inexorablement en euros, notre retraite ne diminuera pas mais notre pouvoir d'achat sera affecté.
- nous mettrons en place **un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète. Comparé au minimum vieillesse (Personne seule sans ressources : 868,20 € par mois, Deux personnes sans ressources : 1 347,88 € par mois) et tout cela après avoir travaillé plus de 42 voire plus, ce n'est pas le Pérou !**

S'agissant des fonctionnaires, il a confirmé que ce nouveau système de retraite représenterait un progrès dans deux directions :

- **ils cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération**, y compris sur leurs primes ; cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui ; cela veut dire aussi qu'à carrière et rémunération identiques, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui ; certes mais les fonctionnaire bénéficient (et cotisent pour cela à hauteur de 5 %) de la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) sur le surplus du salaire de base plafonné à 20% du salaire de base.
- **Nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles**, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé. Cette reconnaissance existait pour les professeurs des école qui exerçaient en catégorie active avant de devenir cadre A (comme les infirmières) qui pouvaient partir à 55 ans en retraite contre 60 ans pour les professions sédentaires. Et on peut même considérer que la CPA (Cessation Progressive d'Activité) était une façon de reconnaître la pénibilité du métier de professeur.

## Pour les enseignants

Du fait du montant plus limité des primes versées aux enseignants par rapport à d'autres fonctionnaires comparables, le Gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne **d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique**. Et c'est là que se pose le problème de la crédibilité de notre ministre : le gouvernement a-t-il augmenté le point d'indice depuis son arrivée au pouvoir ? Non d'où baisse significative du pouvoir d'achat des professeurs. Le gouvernement a-t-il baissé les charges sur salaire ? Non au contraire, la cotisation vieillesse augmente tous les premiers janvier. Seul point positif pour le pouvoir d'achat, la défiscalisation des heures supplémentaires limitée à 5000 euros par an. Et pire que cela, la petite augmentation indiciaire lourdement négociée avec le gouvernement précédent a été repoussée d'un an par le gouvernement actuel. Et pire encore rappelons-le, cette augmentation ne compense par pour certains, l'augmentation de la cotisation vieillesse.

**Cet engagement a été formulé** par le Président de la République et le Premier ministre. Certes les paroles existent mais qu'en sera-t-il des faits ? Il **sera formalisé dans le projet de loi créant le système universel**.

Je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancement des discussions entre le Gouvernement et les organisations syndicales. Nous pensons qu'il y a vraiment urgence que les discussion aboutissent !

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les Professeurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Conclusion** : nous ne pouvons que soutenir les collègues qui lassés de vaines promesses décident de faire grève le 5 décembre 2019, inquiets de cette réforme des retraites. Les professeurs ont certes des salaires modestes, en comparaison de leurs responsabilités et les diplômes exigés pour passer les concours, mais des retraites supérieures aux retraites du privé à salaire égal. Et nous ne parlons que des professeurs fonctionnaires, les contractuels cumulant emplois sous payés et retraites faibles !

Françoise PONCET